



Litige avec le Groupe CER

Par **Laurent45**, le **17/01/2014** à **17:07**

Bonjour, je me présente Lopez Laurent, je vis en Savoie. Je vous présente mon problème: Au mois de mars 2013, j'ai signé un bon de cde au groupe CER pour l'achat et la mise en service de panneaux solaires sous la candidature au programme GDF "Maison verte". Au mois de Mai, les panneaux étaient posés et suite au refus du Maire, les travaux se sont arrêtés.

Au mois de septembre, madame Geslin Valérie du groupe CER avait repris les négociations avec le Maire de Freterive, depuis, plus de nouvelles! Mercredi 15 janvier 2014, le commercial Mr Lopez Yves m'apprend que le groupe CER est en redressement judiciaire, j'ai contacté les mandataires me confirmant que le groupe CER est liquidé. A ce jour, je me retrouve avec un crédit de 29500€ qui aurait dû être un autofinancement, les panneaux solaires sont mal posés et pas du tout branchés au réseau EDF. De plus j'ai contacté GDF qui m'a confirmé que la candidature au programme "Maison Verte" était une imposture!

Le siège du groupe CER est à cette adresse: 17 Bis Avenue F. de Tessan 77100 Nanteuil Les Meaux tel: 0160229792

Aujourd'hui la solution pour avancer est de contacter un avocat, je vous laisse mes coordonnées téléphoniques:

- Num portable 0760997900

Cordialement Lopez Laurent

Par **F et c Sinot**, le **29/05/2015** à **12:39**

Bonjour,

J'ai lu avec intérêt votre témoignage et même s'il date de plus d'un an, j'essaie de vous faire part du mien.

Nous avons aussi fait poser des panneaux solaires et un chauffe-eau par l'entreprise CER en août 2012. Tout s'est passé correctement même si le rendement n'est pas vraiment celui escompté et ne permet pas de couvrir le remboursement du prêt.

Par contre, nous avons eu un souci pour le crédit d'impôt: la facture n'étant pas assez détaillée au niveau du système d'eau chaude, le service des impôts refuse de le prendre en charge. Nous avons alors essayé de contacter CER pour obtenir une facture plus détaillée et là, mauvaise surprise: CER n'existe plus!

Nous devons donc rembourser au service des impôts une partie du crédit d'impôt obtenu.

Et puis, récemment, autre problème: onduleur en panne (relais sortie) et évidemment, la garantie de 20 ans CER n'existe plus!

Nous cherchons actuellement à faire réparer l'onduleur. Évidemment, pendant ce temps, le système photovoltaïque ne produit plus.

J'aimerais savoir si votre problème a été résolu et quelle a été votre démarche.
Merci à l'avance. F et C Sinot

Par **Laurent45**, le **31/05/2015 à 21:48**

Bonjour, une partie de mon problème est résolu. Je m'explique:
-le contrat du prêteur a été annulé certainement grâce à la lettre de mon maire qui mettait en évidence la responsabilité de l'entreprise CER.
-il reste néanmoins mes panneaux sur le toit non branchés!
Que faire? je dois voir le maire pour en discuter.

Par **CAMUS Quentin**, le **16/07/2015 à 21:02**

Bonjour, j'ai le même problème que vous. 62000€ d'investissement en panneaux solaires et système de chauffage installés par le CER. Actuellement je consomme plus en chauffage que ne produit plus d'électricité car j'ai deux onduleurs avec la même panne de sortie HS, et un chauffe-eau thermodynamique de contrefaçon mal installé HS. Je suis perdu je ne sais pas quoi faire. Y a-t-il un moyen de s'en sortir avec le crédit contracté? Ne pourrais-t-on pas l'annuler sachant que la prestation n'est pas au rendez-vous?

Par **Laurent45**, le **16/07/2015 à 21:42**

Bonjour, pour ma part j'ai fait pression au prêteur car il connaît bien tous nos problèmes! sinon c'est TGI, vous pouvez me contacter....

Par **F et c Sinot**, le **16/07/2015 à 23:58**

Bonsoir,
Le CER a été assuré à la SMABTP jusqu'en décembre 2011. Si votre installation a été faite avant cette date, contactez cette compagnie d'assurance. (coordonnées sur le dossier fourni par le CER) Pour nous, la date d'installation est postérieure donc pas de recours à ce niveau malheureusement
Quelqu'un a-t-il essayé de contacter une association de consommateurs ?

Par **CAMUS Quentin**, le **17/07/2015 à 20:30**

Bonsoir,
Personnellement nous avons commencé le travail avec le CER mi-2012 pour un raccordement en Nov 2012. Vous voulez dire qu'ils ont fait les travaux sans être assurés et

que pour cela nous n'avons aucun recours?

Par **F et c Sinot**, le **18/07/2015** à **11:49**

Bonjour,

Nous avons contacté la SMABTP où le CER a été assuré jusqu'en décembre 2011. La SMABTP nous conseille de contacter l'assurance qui a suivi. En effet, le CER s'était engagé à nous envoyer le certificat d'assurance à jour, ce qu'ils n'ont pas fait. Avaient-ils une assurance? (Obligatoire) Nous n'en avons pas trace...

Et vous? Avez-vous mention d'une assurance à jour dans le dossier fourni?

Nous ne savons pas où avoir ce renseignement....

Par **CAMUS Quentin**, le **20/07/2015** à **18:07**

Je vais éplucher de nouveau l'ensembles des documents qui nous ont été fournis mais je crois que notre gros problème est d'avoir fait confiance. j'espère pouvoir trouver l'info. Je vous tiens au courant!

Par **MC OLIVIER**, le **03/09/2015** à **14:06**

Bonjour à tous ceux qui ont fait confiance comme moi à CER

J'ai fait installer des panneaux solaires en 2012 et un chauffe-eau solaire. J'ai une fuite sur le chauffe-eau et je n'ai aucun recours. Que pouvons nous faire?peut être téléphoner à Julien COURBET.Qu'en pensez-vous?

Par **Laurent45**, le **03/09/2015** à **20:37**

Pour ma part,j'avais porté plainte pour escroquerie sur le fait que le groupe se faisait passer pour partenaire de GDF,et la plainte a été rejetée.Pourtant dans mon contrat,c'est bien écrit "maison verte" de GDF.Mais bon la justice!!!!

Par **FRANCO73**, le **02/08/2019** à **00:45**

Bonjour, étant du departement de la Savoie avez vous trouvez solution, pour que les panneaux fonctionnent ?

Apparemment ma mère c est fait arnaquer par le Groupe Cer pose de 16 panneaux pour 19500€

production. 469kwh en 7 ans et onduleur mort... financement par crédit Solfea aussi